

DECISION du Comité de Ministres de l'Union Benelux portant nomination d'un juge suppléant à la Cour de Justice Benelux

M (2013) 7

Le Comité de Ministres Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1^{er} et 2, du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965, tel qu'il a été modifié par les Protocoles du 10 juin 1981 et du 23 novembre 1984,

Considérant que le Comité de Ministres a donné acte le 27 septembre 2013 de la démission, avec effet au 1^{er} octobre 2013, de madame M. Betz de ses fonctions de juge suppléant à la Cour de Justice Benelux,

Sur la proposition de la Ministre luxembourgeoise de la Justice,

A pris la décision suivante:

Article 1er

Monsieur J-C. Wiwinius, président de chambre à la Cour d'appel, est nommé juge suppléant à la Cour de Justice Benelux.

Article 2

La présente Décision entre en vigueur le jour de la signature.

FAIT à Luxembourg, le OL. 12. 2013

Le Président du Comité de Ministres,